

[Accueil](#)[Revenir à l'accueil](#)[Collection](#)[Correspondance active de Jean-Baptiste André Godin](#)[Collection Godin_ Registre de copies de lettres envoyées_CNAM FG 16](#)
(1)[Item Jean-Baptiste André Godin à Eugène Pouillet, 13 mars 1884](#)

Jean-Baptiste André Godin à Eugène Pouillet, 13 mars 1884

Auteur·e : [Godin, Jean-Baptiste André \(1817-1888\)](#)

Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

1 Fichier(s)

Présentation

Auteur·e [Godin, Jean-Baptiste André \(1817-1888\)](#)

Date de rédaction [13 mars 1884](#)

Lieu de rédaction [Inconnu](#)

Destinataire [Pouillet, Eugène \(1835-1905\)](#)

Lieu de destination 10, rue de l'Université, Paris

Scripteur / Scriptrice [Inconnu](#)

Description

Résumé Sur l'affaire Boucher et Cie. Godin informe Pouillet que Tisserant a obtenu la fixation de l'audience au 5 et 6 juin 1884 dans le procès contre Boucher et Cie pour le règlement des dommages, et que l'album comparatif des appareils Godin et Boucher se trouverait en possession de l'avocat Moret. Godin annonce à Pouillet qu'il écrit à Moret pour récupérer cet album, qu'il pourra comparer au travail que Godin lui a envoyé en juillet 1883.

Mots-clés

[Brevets d'invention](#), [Contrefaçon](#), [Fonderies et manufactures "Godin"](#), [Procédure \(droit\)](#)

Personnes citées

- [Boucher et Cie](#)
- [Moret, Arthur \(1846-1930\)](#)
- [Tisserant, Alexandre \(1822-1896\)](#)

Informations sur le document source

Cote FG 16 (1)

Collation 1 p. (64r)

Nature du document Copie manuscrite

Lieu de conservation Bibliothèque centrale du Conservatoire national des arts et métiers, Paris

Notice créée par [Pauline Pélissier](#) Notice créée le 14/06/2024 Dernière modification le 08/10/2024

13 mars

464

~~117~~
66

Monsieur Pouillet

avocat 10 rue de l'Université

Paris

M^r Lissacant m'informe que le tribunal
de Nancy a rendu les sentences des J & B pour
pour le règlement des dommages dans un affaire de
Boucher - au même temps M^r Lissacant me dit
que dans le dossier de M^r Moret doit se trouver
l'album comparatif des appareils Jovin & Boucher,
qui avait été fait au début du procès et que
nous avons été restitués - Nous écrirons donc à
M^r Moret pour le prier de nous remettre ce document
s'il le trouve - vous le comparerez avec le travail
que nous vous avons adressé dans le courant de juillet
dernier et nous ferons vos observations s'il y a lieu
S'il restait quelques points qui ne fussent pas
bien éclaircis, je suis à votre disposition et
répondrai aux questions que vous voudrez bien
m'adresser

Agreez Monsieur mes bien sincères salutations

Edmond